



ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES JUGES ET VICE-JUGES DE COMMUNE DU CANTON DU VALAIS

Assemblée tenue à Sion – Ecole d'Agriculture, Av. Maurice-Troillet 260

le jeudi 28 novembre 2024 à 17h30

Ordre du jour :

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Contrôle des présences**
- 3. Approbation de l'ordre du jour**
- 4. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale**
- 5. Rapport d'activité de la Présidente**
- 6. Lecture des comptes**
- 7. Rapport des vérificateurs et décharge**
- 8. Démissions - admissions**
- 9. Divers**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

A 17h38 Geneviève Cheseaux, Présidente, ouvre l'assemblée générale annuelle. Elle salue les membres présents et leur souhaite la bienvenue à notre traditionnelle assemblée. Elle excuse le retard de Myriam Clerc-Grept et Bernhard Burkard, membres du comité, qui sont retenus sur la route. L'ordre du jour a été communiqué avec la convocation.

2. CONTROLE DES PRESENCES

La Présidente invite les membres présents à remplir la feuille des présences qui circule dans la salle.

Présents

32 membres sont présents à l'assemblée.

20 membres se sont excusés pour l'assemblée.

Suzanne Meier, ancienne juge de Savièse est présente. Elle transmettra une information en fin d'assemblée.



3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été communiqué à chaque membre avec la convocation à l'assemblée. La Présidente soumet l'ordre du jour proposé à la critique. L'ordre du jour est accepté tel quel à l'unanimité.

4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été envoyé à chaque membre avant la présente assemblée. Chaque membre ayant pu en prendre connaissance, il est renoncé à sa lecture. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale (2023) est accepté à l'unanimité.

5. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PRESIDENTE

La Présidente donne lecture de son rapport d'activité :

“Chers membres,

Avant de m'étendre sur notre année, je voudrais souhaiter la cordiale bienvenue à tous les Judges et Vice-Juges nouvellement élus. Certains d'entre vous œuvrez déjà à nos côtés et certains d'entre vous découvrez cette fonction dès lors je ne peux que vous conseiller d'adhérer à notre Association.

En mars 2024 notre sort a été jeté. En effet, au travers de cette votation, les Valaisannes et Valaisans ont également reconnu notre légitimité, notre avenir peut se poursuivre.

Au bilan 2024, je veux vous parler de notre passé futur. Etrange formulation certes ! je l'explique ainsi :

- *le formulaire promis lors de notre dernière assemblée générale et portant sur le temps et la rémunération des Judges et Vice-Juges du Valais vous a été expédié. Les réponses obtenues peuvent être le point de départ d'un futur combat auprès de nos communes.*
- *Armelle et moi faisons partie d'un groupe de travail à l'intérieur duquel nous discutons du Pouvoir judiciaire (organisation territoriale, spécialisation des juges, juges suppléants etc..). Nous ne vous cachons pas que la volonté d'abolir les justices communales demeure. Donc, notre futur s'y discute encore.*
- *Il y a 12 ans j'endossais l'honorabile fonction de Juge de commune. Bien vite, pour ne pas dire « immédiatement » je me suis confrontée à l'article 22 « débrouille-toi comme tu peux ». Alors avec témérité, j'ai organiser des rencontres entre Judges et Vice-juges, d'abord au sein de mon parti.*
Puis, la volonté de se fédérer s'est vite confirmée. C'est donc avec beaucoup d'audace que j'ai contacté ces personnes qui m'entourent encore aujourd'hui. Ensemble, après avoir mis en commun nos expériences de débutant, cette même audace s'est multipliée. Nous avons élaboré nos statuts, nous avons osé organiser une assemblée constitutive au cours de laquelle, grâce à votre présence, notre Association a été fondée.



Depuis, un outil informatique est à votre disposition, grand MERCI à François Bianchi, un site internet vous informe régulièrement, des formations vous sont dispensées.

Hormis tout ceci, il y a une révolution exceptionnelle que je me dois de vous révéler ! Désormais, à chaque mise en consultation qui concerne de près ou de loin la justice, nous répondons aux sollicitations du canton, notre avis compte ! Au travers de NOTRE Association, les juges et Vice-Juges de commune existent. Nous avons la parole. NOTRE Association reconnue est une interlocutrice écoutée et à écouter. Soyons en fière !!

Cette assemblée générale est la dernière que je préside. Ma fonction de juge se terminera au 31 décembre 2024. Avant de passer aux formalités d'usage, je souhaitais reprendre brièvement l'historique de cette aventure étonnante, son passé.

Son futur est maintenant entre vos mains, entre les mains des dirigeants que vous nommerez pour vous représenter.

Mon périple s'achève, voici les formalités :

- Merci à vous tous qui m'avait témoigné tant de confiance, qui avait cru en nous !
- Merci François, tu t'es donné sans compter, Merci à ceux qui, à tes côtés, ont construit notre logiciel Stepline.
- Grand MERCI à vous, membres du comité, qui m'avait suivie, puis cheminer avec nous

Je vous quitte désormais riche. Enrichie de tous nos échanges, de nos moments de partage, de nos verrées.

Je vous confie mon travail.

Pour son futur, charge à vous de poursuivre sa croissance.

Geneviève Cheseaux
Présidente”

La Présidente est applaudie et remerciée pour son rapport.

6. LECTURE DES COMPTES

La Présidente passe la parole à la Caissière, Armelle Roh, pour la lecture des comptes. Il en ressort les éléments suivants :

Actifs : CHF 67'691.10

Passifs : CHF 64'407.05

Bénéfice de l'exercice : CHF 3'284.05



Revenus : cotisations CHF 1'925.-, dons CHF 40.-, licences Stepline CHF 28'561.30, soit au total CHF 30'526.30

Charges : frais licences Stepline, formation : CHF 23'549.60, autres charges CHF 3'692.65, soit au total CHF 27'242.25, ce qui donne un résultat de l'exercice de CHF 3'284.05

Une question est posée sur les coûts de publicité annoncés par la caissière qui indique qu'il s'agit de publications dans le Nouvelliste et le Walliserbote avant la votation sur la constitution.

La caissière présente ensuite le budget 2025 et indique que les produits sont constitués des cotisations et licences Stepline et que les charges sont constituées essentiellement des coûts du logiciel Stepline ainsi que des frais liés aux formations.

Elle rappelle aux membres que l'association n'a pas un but lucratif.

7. RAPPORT DES VERIFICATEURS ET DECHARGE

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, il est procédé à la lecture du rapport des vérificatrices des comptes.

Véronyc Mettaz, juge de Fully, donne lecture du rapport des vérificatrices des comptes. Du 28 novembre 2024. Les vérificatrices des comptes, soit Véronyc Mettaz et Jacqueline Chollet ont vérifié les comptes de l'année 2023/2024 clôturés le 31 octobre 2024. Elles constatent que les comptes sont tenus régulièrement et avec vigueur. Elles proposent de donner décharge à la Caissière, au comité ainsi qu'aux vérificatrices.

A l'unanimité, les comptes sont acceptés par l'assemblée et décharge est donnée à la Caissière ainsi qu'au comité.

8. ADMISSIONS - DEMISSIONS

Vérificateurs des comptes : Monsieur Candaux Jean-Daniel se propose de fonctionner comme vérificateur. Il vérifiera les comptes avec Jacqueline Chollet, Véronyc Mettaz quittant le poste. Jacqueline Chollet Jean-Daniel Candaux sont nommés par applaudissement.

Comité : Mireille Fournier, Stéphane Métroz, Myriam Clerc-Grept et Geneviève Cheseaux quittent le comité.

Armelle Roh propose Patricia Imhof juge de Vétroz comme nouvelle membre du comité. Cette dernière est acceptée par acclamation. Elle est juge à Vétroz depuis 12 ans, elle était vice-juge avant et a également fonctionné comme présidente de l'APEA des Coteaux du Soleil auparavant.

Présidence de l'association : Armelle Roh est nommée Présidente de l'association par acclamation. Elle est juge de Conthey depuis 8 ans et membre du comité depuis la création de l'association. Elle indique que c'est avec plaisir qu'elle prend la relève de Geneviève Cheseaux.

Nouveau comité se compose désormais comme suit : Armelle Roh, Patricia Imhof, Emilie Pitteloud, André Grand, Bernhard Burkard.



9. DIVERS

Il est indiqué qu'il sera prochainement possible de tenir les séances par visioconférence et invite l'association à rendre nos autorités attentives à cela. L'association fera un courrier aux communes pour les rendre attentives et les inviter à s'organiser.

Information sur les modifications du CPC : modifications de l'art. 210 CPC "proposition de jugement" devient "proposition de décision", la valeur litigieuse augmente à CHF 10'000.-. Le pouvoir de rendre une décision de l'art. 212 CPC concerne toujours une valeur litigieuse jusqu'à CHF 2'000.-. L'art. 206 al. 4 CPC permettra dorénavant à l'autorité de conciliation d'amender la partie qui ne compareît pas. Cela doit être mentionné sur la convocation. La question du montant de l'amende est posée. Rien n'est prévu par la LTar. Le comité vérifiera et fera une proposition de formulation.

Résultats du sondage envoyé par Armelle Roh : il est constaté que certains juges doivent payer les greffiers. Le greffier doit être salarié et déclaré par la commune. Dominique Rouiller-Monay intervient : c'est à la commune de payer le greffier. Il est demandé que l'association demande aux communes de considérer le juge comme un autre élu communal (étant précisé qu'il est également élu), que la rémunération du juge, très/trop basse dans la plupart des communes, soit adaptée, que les juges soient soumis aux charges sociales.

Il est émis l'idée d'accompagner les petites communes à faire des cercles judiciaires.

Il est indiqué à l'assemblée que les documents présents dans Stepline sont conformes à la loi.

Geneviève Cheseaux invite ensuite les nouveaux élus à rejoindre la salle.

Présentation de l'expérience de Suzanne Meier, ancienne juge de Savièse : elle revient sur la question des salaires et des charges sociales (cas dans lequel c'était la juge qui payait la greffièr). La décision du Tribunal cantonal statue sur le fait que le juge, vice-juge et greffier sont des employés de la commune.

Armelle Roh, nouvelle Présidente, présente les membres du comité.

Elle présente brièvement l'association et ses buts. Elle communique l'adresse du site internet et présente Stepline. François Bianchi Pastori indique qu'il y a des vidéos explicatives sur le site jugescommunes.ch pour l'utilisation de Stepline. Il explique aussi comment changer le nom d'utilisateur.

Armelle Roh introduit Me Favre pour la formation sur le certificat d'héritiers (un des buts de notre association).

Finalement elle précise important d'avoir une adresse mail du juge et non une adresse privée, et ce afin d'éviter les problèmes de crédibilité et de confidentialité.



ASSOCIATION DES JUGES ET VICE-JUGES DE COMMUNE

DU CANTON DU VALAIS

GEMEINDERICHTER UND-VIZERICHTER

DES KANTONS WALLIS

Plus aucune demande de parole n'étant faite dans les divers, la nouvelle Présidente clôture l'assemblée à 19h00 et invite les membres présents à suivre la formation qui suit.

La Présidente
Geneviève Cheseaux

La Secrétaire
Emilie Pitteloud